

Ce qui change en ce premier jour de l'année



Ce qui change en ce premier jour de l'année

Le smic gagne 24 euros. Le salaire minimum de croissance (smic) est revalorisé de façon automatique de 1,8 % du fait de la hausse des prix. Il passe à 1 353 euros net mensuel, soit une hausse de 24 euros. En brut, pour un temps plein de 35 heures hebdomadaires, le smic mensuel passe à 1 709 euros et le smic horaire à 11,27 euros. Dans la fonction publique, les salaires des 410 000 agents les moins bien rémunérés seront, eux aussi, revalorisés de 1,8 % au 1er janvier 2023.

Le timbre rouge est dématérialisé

La Poste va remplacer son timbre rouge pour les lettres urgentes distribuées le lendemain par une version dématérialisée. La nouvelle formule, appelée "e-Lettre rouge", permettra d'envoyer des documents de trois feuillets maximum sur le site laposte.fr ou dans un bureau de poste, via un automate ou avec l'aide d'un postier. Le document sera imprimé à proximité du destinataire, mis sous pli et distribué le lendemain s'il a été envoyé avant 20 heures. Le service coûtera 1,49 euro, contre 1,43 euro pour le timbre rouge actuel de la "lettre prioritaire".

Prime apprentissage.

Un montant unique pour les mineurs comme pour les majeurs jusqu'à 30 ans. La prime à l'embauche des apprentis sera désormais fixée à 6 000 €. Elle était jusqu'alors respectivement de 4.000 et 8.000e

Le taux des livrets PEL.

le taux de rémunération des plans d'épargne logement (PEL) signés à partir du 1er janvier passera à 2 %, contre 1 % actuellement.

Carburants : fin de la ristourne générale.

une indemnité de 100 euros réservée aux travailleurs les plus modestes (revenu fiscal annuel de référence par part inférieur à 14 700 euros) utilisant une voiture ou un deux-roues pour aller travailler. Il sera nécessaire d'en faire la demande sur le site impots.gouv.fr.

Co-voiturage

Une prime de 100 euros est prévue pour les automobilistes qui se mettront au covoiturage en 2023, sur les longs trajets comme sur ceux du quotidien (à partir d'un certain nombre de trajets).

Bonus écologique.

Le montant du bonus écologique pour l'achat d'une voiture électrique est porté à 7 000 euros pour les ménages, les plus modestes.

Compteurs électriques.

Le relevé de compteurs électriques devient payant pour les clients qui ne sont pas équipés d'un compteur Linky et qui n'auraient pas adressé à Enedis un autorelevé durant les 12 derniers mois. Ces clients se verront appliquer des frais de 8,48 euros tous les deux mois prélevés par les fournisseurs d'énergie.

Bouclier gaz.

La hausse des tarifs réglementés de vente du gaz naturel sera limitée à 15 %. Cette limite tarifaire s'applique aux abonnés résidentiels consommant moins de 30 MWh/an ainsi qu'aux copropriétés disposant à titre individuel d'un contrat de fourniture en gaz naturel.

Logements en location

Les logements consommant plus de 450 kilowatt / heures par mètre carré par an, selon leur diagnostic de performance énergétique (DPE), considérés comme " **Passoires thermiques** " , ne pourront plus être mis ou remis en location.

Préservatifs gratuits.

Tous les jeunes de moins de 26 ans pourront désormais obtenir des préservatifs gratuits en pharmacies.

Dépistage à la naissance. Le dépistage à la naissance, qui vise à rechercher chez l'ensemble des nouveau-nés des maladies rares, mais graves, est élargi à sept nouvelles pathologies, ce qui porte le compte total à treize. Les nouvelles maladies concernées sont l'homocystinurie, la leucinose, la tyrosinémie de type 1, l'acidurie glutarique de type 1, l'acidurie isovalérique, le déficit en déshydrogénase de hydroxyacyl COA à chaîne longue et le déficit de captation de la carnitine.

Le broyage des poussins désormais interdit

Dans la filière des poules pondeuses, les producteurs doivent mettre un terme à l'élimination des poussins mâles en généralisant le sexage des embryons dans l'œuf. Une dérogation a été mise en place pour les mâles des poules blanches (environ 15% de la production nationale) au motif qu'il est plus difficile de déterminer leur sexe avant éclosion.

Agriculture

Une réforme de l'assurance récolte revoit les modalités d'indemnisation des agriculteurs devant la banalisation des pertes de récolte sous l'effet du bouleversement climatique, et les incite à s'assurer.

Justice

Les crimes passibles de 15 à 20 ans de réclusion, principalement des viols, seront désormais jugés en première instance par des cours criminelles (sans jurés populaires) et non plus par les cours d'assises.